

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune d'Amplepuis,

Vu les articles L 2212-1 à L 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière

Vu la demande d'autorisation de l'entreprise CEGELEC Centre Est - Roanne, située 56 quai du Canal 42300 ROANNE, en date du 22 octobre 2025,

Considérant que pendant *des travaux de remplacement des câbles HTA situés Rue Auguste Villy et Rue Jeannette Ponteille* commune d'AMPLEPUIIS, il y a lieu de réglementer la circulation afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux.

Considérant que la section concernée par les travaux est située en agglomération,

ARRETE :

Article 1 : Pendant l'exécution des travaux de remplacement des câbles HTA, Rue Jeannette Ponteille, commune d'AMPLEPUIIS, la circulation des poids-lourd livrant l'entreprise HYDREX sera autorisée à circuler en sens inverse.

Article 2 : Les véhicules légers circulant en sens inverse devront céder le passage.

Article 3 : Les dispositifs du présent arrêté s'appliqueront :

Du 22 octobre au 31 octobre 2025.

Article 4 : La signalisation nécessaire à marquer ces prescriptions sera mis en place par l'entreprise CEGELEC Centre Est - Roanne qui devra les apposer 48 heures à l'avance du présent arrêté.

Article 5 : L'accès aux services de sécurité et de secours devra être maintenu en permanence.

Article 6: Le présent arrêté sera affiché aux abords immédiats du chantier.

Article 7 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Policier Municipal et l'entreprise CEGELEC Centre Est - Roanne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 12 : Diffusé à :

- Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
- Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
- L'entreprise CEGELEC

AMPLEPUIIS, le 22 octobre 2025
le Maire
René Pontet

